

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Daniel MICHAUD, Maire. Madame Nadine BAUDET a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

MICHAUD Daniel, BAUDET Nadine, CHETAILLE Maryse, DESCOMBES Gérard, LAFOND Florence, SAINT DIDIER Richard, LAGNEAU Jeannine, FRANCHET Christophe, DUCROT Séverine, VAILLANT Cédric, DARSON Barbara, RAVE Guy, BURNICHON Jean-Pierre

Membre(s) excusé(s) : CONDEMINE Loïc, BINE Marylou

Ordre du jour :

- DIA
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial
- Demande d'attribution d'un fonds de concours auprès de la CCSB pour le projet de médiathèque Bernard Pivot

PROCÈS-VERBAL

Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les parcelles suivantes ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner :

1) DIA n°1

- Adresse : 413 route de Montmay
- Réf. cadastrale : AE 454
- Superficie : 10 118 m²
- Prix de vente : 1 110 000 €

2) DIA n°2

- Adresse : 404 rue du Bourg
- Réf. cadastrale : AH 141
- Superficie : 900 m²
- Prix de vente : 328 000 €

3) DIA n°2

- Adresse : 85 route de Saint-Vincent
- Réf. cadastrale : AK 185
- Superficie : 1 952 m²
- Prix de vente : 285 000 €

Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un agent technique partira à la retraite le 31 janvier 2025 et qu'à ce titre, il serait opportun que son successeur puisse bénéficier d'une période de tuilage conséquente, afin d'appréhender au mieux les différentes spécificités techniques du territoire communal. Il est donc nécessaire de créer un nouveau poste d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer, à compter du 1er octobre 2024, un poste d'adjoint technique territorial ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et des agents de maîtrise, à temps non-complet (35 heures hebdomadaires) et qui pourra être occupé par un titulaire ou un non-titulaire,
- **PRECISE** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise, ou déterminés par la collectivité dans le cas du recrutement d'un contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.
- **RAPPELLE** que le tableau des effectifs de la collectivité sera complété en ce sens.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent sont et seront inscrits au budget primitif et que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Demande d'attribution d'un fonds de concours auprès de la CCSB pour le projet de médiathèque Bernard Pivot

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du déploiement de sa politique de solidarité et d'équilibre territorial, la Communauté de Commune Saône Beaujolais a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours. Ce dispositif permet d'apporter un soutien aux communes rurales du territoire dans leur développement.

Dans ce cadre, la commune sollicite à la Communauté de Communes Saône Beaujolais un montant de 130 095 € correspondant au projet de médiathèque Bernard Pivot.

| Dépenses HT | Financeurs | Montant HT |
|-------------|-----------------------------|--------------------------------|
| | Département du Rhône | 180 000 € (subvention obtenue) |
| | Région Auvergne Rhône-Alpes | 100 000 € |
| | Enveloppe voirie CCSB | 200 000 € |

| | | |
|---|--------------------------------------|--------------------|
| <u>Coût de l'opération pour la commune, subventions mutualisées avec la CCSB déduites : 1 967 219 €</u> | FCTVA | 512 179 € |
| | Fonds de concours CCSB | 130 095 € |
| | Montant total des subventions | 1 122 274 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** un fonds de concours intercommunal à la CCSB d'un montant de 130 095 € pour le projet de médiathèque Bernard Pivot,
- **ACCEPTE** ce fonds de concours à concurrence du montant cité ci-dessous,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Questions diverses

*Guy Rave, 4^{ème} adjoint, rappelle que le 20 juin, des agents du service mobilités durables de la CCSB ont présélectionné plusieurs emplacements pouvant accueillir les futurs supports à vélo (devant le portail de l'école, en face de l'agence postale, à la salle des sports, en face du parking de l'école et au niveau du pumprtrack). Les travaux d'installation seraient réalisés par Eiffage.

*Daniel Michaud, Maire, informe l'assemblée que les travaux d'extension du local associatif avancent et qu'une réception du chantier est prévue entre la fin du mois de juillet et le début du mois d'août.

*Barbara Darson, conseillère municipale, effectue un retour du dernier conseil d'école et précise notamment que les effectifs, pour l'année scolaire 2024-2025, devraient s'élever à 130 élèves.

FIN DE SEANCE